



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

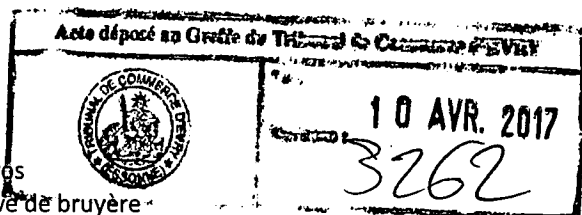
Numéro de gestion : 2011 B 01449

Numéro SIREN : 532 062 155

Nom ou dénomination : A.B.C.D.Eco

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2017 sous le numéro de dépôt 3262

ABCD ECO
S.A.S au capital de 500 Euros
Siege Social : 12, Chemin du vieux pavé de bruyère
91310 – LINAS



RCS EVRY 532 062 155

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,
Le douze novembre,
A 9 heures,

Monsieur Joël GAYOLA, de nationalité française, demeurant 60 Bis rue Nationale – 45380 – LA CHAPELLE SAINT MESMIN,

Associé unique de la Société ABCD ECO en détenant 25 actions de 20 euros chacune, à qui il a été demandé par suite d'une décision du Président, de prendre toutes décisions sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 et quitus au dirigeant,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation des distributions de dividendes réalisés au cours des trois derniers exercices précédents,
- Conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoir pour les formalités,
- Questions diverses.

En présence du Président de la Société ABCD ECO, Monsieur Jacky ROMILLON,

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et son annexe, pour l'exercice arrêté au 30 JUIN 2016,
- Le rapport de gestion du Président sur les opérations de cet exercice et annexe,
- Un exemplaire des statuts.

Et avoir posé différentes questions au Président avec qui une conversation s'est engagée,

Prend les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le Président, ainsi que de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2016, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président de la Société, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans le rapport.

En conséquence, l'Associé unique donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles de l'article 39-4 du Code General des Impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Affectation du résultat au poste «< report à nouveau >> 155,00 euros
Qui s'élève alors à 402,00 euros + 155,00 euros = 557,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 107,00 euros.

TROISIEME DECISION

Conformément a la Loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Aucun dividende distribué

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique rappelle que les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce sont listées en annexe du présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

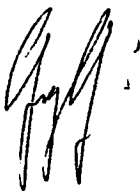
L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de décisions pour remplir toutes formalités legales consécutives à l'adoption desdites décisions qui précèdent et notamment pour le dépôt des comptes au Greffe.

* *

*

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signe le présent procès-verbal.

Signataire :
M Joël GAYOLA
Associé unique



compte conforme à l'original

Edition du 30/09/16 à 15:23:27

N° 2033-A-SD 2016

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise <u>ABCD ECO</u>										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>12 CHEMIN DU VIEUX PAVE DE BRUYERE 91310 LINAS</u>															
SIREN <u>5 3 2 0 6 2 1 5 5</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>					
Exercice N clos le <u>3 0 9 2 0 1 6</u>															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilitisations corporelles *		028	11 638	030	1 628			10 010						
	Immobilitisations financières * (1)		040	1 000	042				1 000						
	Total I (5)			044	12 638	048	1 628			11 010					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 600	052				5 600						
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	25 332	070				25 332						
		Autres* (3)	072	62 230	074				62 230						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084		086										
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II			096	93 163	098				93 163						
Total général (I + II)			110	105 801	112	1 628			104 173						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	500					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126	50					
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132						
	Report à nouveau								134	402					
	Résultat de l'exercice								136	155					
	Provisions réglementées								140						
Total I								142	1 107						
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	108					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	64					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 98 984)								172	102 894					
Produits constatés d'avance								174							
Total III								176	103 066						
Total général (I + II + III)								180	104 173						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	7 000							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.															

Désignation de l'entreprise		ABCD ECO		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13 0 0 6 12 0 1 6
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
				217		218
						55 197
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	624
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)						264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)	290	19 004	Charges exceptionnelles (VI)		300	
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310
B — RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	155
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	392
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Crédance due au report en arrière du déficit			346	
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2
						939
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370
						939

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ABCD ECO										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452	7 000	454		456	7 000		
	Matériel de transport	460	4 300	462		464		466	4 300		
	Autres immobilisations corporelles	470	338	472		474		476	338		
	Immobilisations financières	480	1 000	482		484		486	1 000		
TOTAL		490	5 638	492	7 000	494		496	12 638		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 459	552		554		556	1 459		
	Autres immobilisations corporelles	560	169	562		564		566	169		
TOTAL			570	1 628	572		574		576	1 628	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABCD ECO					Néant ☒ *																																																																														
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																			
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice																																																																														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606																																																																														
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607																																																																														
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616																																																																														
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626																																																																														
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636																																																																														
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646																																																																														
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656																																																																														
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666																																																																														
	TOTAL	680	682	684	686																																																																														
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="3">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>							B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				Dotations		Reprises				Immob. incorporelles	700		705				Terrains	710		715				Constructions	720		725				Inst. techniques mat. et outillage	730		735				Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				Matériel de transport	750		755				Autres immobilisations corporelles	760		765				TOTAL	770		775									Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																															
	Dotations		Reprises																																																																																
Immob. incorporelles	700		705																																																																																
Terrains	710		715																																																																																
Constructions	720		725																																																																																
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																
Matériel de transport	750		755																																																																																
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																
TOTAL	770		775																																																																																
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																														
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																														
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																														
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																														
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐																																																																													
VI DIVERS																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381																																																																														
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380																																																																														
N° du centre de gestion agréé					388																																																																														
Montant de la TVA collectée					374																																																																														
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378																																																																														
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399																																																																														

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

N° 2033-E-SD 2016

Exercice ouvert le : 01072015		et clos le : 30062016		Durée en nombre de mois		1	2	Néant	☒	*
I - Production de l'entreprise										
Ventes de marchandises							108			
Production vendue - Biens							109			
Production vendue - Services							141			
Production stockée							111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							143			
Subventions d'exploitation reçues							113			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun							115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés							118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante							119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							153			
TOTAL I							144			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers										
Achats de marchandises (droits de douane compris)							121			
Variation de stocks (marchandises)							122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)							123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							145			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances							125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							146			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							128			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun							148			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante							150			
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.							133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							135			
TOTAL 2							152			
III - Valeur ajoutée produite										
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2							137			
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)							117			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD).										
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)							020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE							022			
Période de référence							024	du	160	au
Date de cessation							186			
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs										
Effectifs moyens du personnel * :							376			
dont apprentis							657			
dont handicapés							651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale							861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1

1

(1) Néant

*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 6 SIREN 5 3 2 0 6 2 1 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD ECO

ADRESSE (voie) 12 CHEMIN DU VIEUX PAVE DE BRUYERE

CODE POSTAL 91310 VILLE LINAS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	25

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GAYOLA

Prénom(s)

JOEL

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

25

Naissance : Date

22121964

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

60

B

Voie

RUE NATIONALE

Code Postal

45380

Commune

LA CHAPELLE ST MESMIN

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

© SAGE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

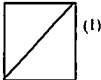
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 6

SIREN 5 3 2 0 6 2 1 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD ECO

ADRESSE (voie) 12 CHEMIN DU VIEUX PAVE DE BRUYERE

CODE POSTAL 91310 VILLE LINAS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
--	--	-----

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
(2016)



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01072015	et clos le 30062016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case :			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABCD ECO 12 CHEMIN DU VIEUX PAVE DE BRUYERE 91310 LINAS France	12 CHEMIN DU VIEUX PAVE DE BRUYERE 91310 LINAS
SIRET 53206215500017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
COMMERCE DE GROS	☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %	547	Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle art. 44 septies	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 30092016 Lieu : MORIGNY CHAMPIGNY
	Qualité : Président
	Nom du signataire : M ROMILLON Jacky

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Edition du 30/09/16 à 15:23:30
N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case : ☒ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis					Total (a à h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

• • • • •

Désignation de l'entreprise ABCD ECO

[illegible]